

**Conseil municipal du 4 avril 2025 à 18 heures 30**

**Salle du Conseil Municipal**

**Del2025-032 - Motion de soutien à la filière pêche**

*Nomenclature : 9.4 – Autres domaines de compétences – Vœux et motions*

**Rapporteur : Monsieur le Maire**

Le Maire lit au conseil municipal la motion suivante qui a été distribuée à tous les membres du conseil :

**« SOUTENIR UNE FILIÈRE PÊCHE DIVERSIFIÉE, POUR NOTRE ÉCONOMIE LOCALE ET EN RÉPONSE AUX ENJEUX DE SOUVERAINETÉ ALIMENTAIRE**

Au sein de la Cornouaille, les 4 ports du Pays bigouden sud qui concentrent 197 navires, dont 138 à la pêche côtière, représentent un tonnage annuel de près de 18 000 T, pour une valeur de 70 millions d'euros (2024).

Sur le Pays bigouden sud, près de 2 000 emplois sont liés directement à la filière pêche et produits de la mer, soit 20 % de l'emploi total.

Si on observe une érosion de la flotte de navires hauturiers, elle reste la principale source d'apports sous criée, permettant aux entreprises de mareyage et à toute la filière aval de fonctionner. Elle est également essentielle pour garantir un accès au plus grand nombre à des produits de la mer français, y compris dans la restauration collective.

La flotte côtière, très dynamique, vient compléter ces apports, valorisant des produits de la mer locaux auprès d'une partie des consommateurs.

Alors que 70 à 80 % des produits de la mer consommés en France aujourd'hui sont importés, préserver la diversité des flottilles est un enjeu crucial, tant pour l'économie locale de nos territoires, que pour répondre aux enjeux de souveraineté alimentaire permettant de garantir des produits sains, diversifiés, de qualité et à prix abordables à toutes les catégories de population.

**LUTTER CONTRE LES PRÉJUGÉS ET AFFIRMER QUE TOUTES NOS PÊCHERIES SONT DURABLES**

Alors que se profile la conférence des nations unies pour l'océan (Unoc) accueillie par la France à Nice en juin prochain, le risque d'interdiction du chalutage de fond dans les aires marines protégées, plaidé de façon dogmatique et simpliste par certaines organisations non gouvernementales (notamment Bloom et Sea shepherd), est redoutée par le secteur.

Dans ce contexte, il est de notre responsabilité d'éclairer le débat et de combattre les discours simplistes en affirmant que :

- La pêche française et européenne est la plus sélective et règlementée au monde (quotas, tailles minimales de capture, périodes de repos biologique, etc.)

- Des efforts considérables sont réalisés depuis des années des solutions plus écologiques : engins de pêche intelligents, carburants moins polluants, etc.
- Enfin, rappeler que les chalutiers ne détruisent pas aveuglément les fonds marins. Leurs zones de pêche sont aujourd'hui strictement délimitées et tendent à éviter les secteurs sensibles ou à risque. Elles sont exploitées en fonction des saisons, sur des fonds vaseux ou sableux, avec une assistance technique (sondeurs), mais aussi sous le contrôle croisé des autorités scientifiques et politiques afin de garantir un **renouvellement optimal des stocks** de poissons. Nos pêcheurs sont vigilants sur l'évolution des espèces de façon à s'assurer un avenir pérenne.

L'interdiction totale du chalutage entrainerait la fermeture de nos criées, avec des conséquences désastreuses et irréversibles sur l'ensemble de la filière pêche, déjà fortement fragilisée par des chocs successifs. C'est la mort annoncée de notre économie locale et la porte ouverte à 100% de poisson d'importation.

**Soutenir notre pêche artisanale et lutter contre les préjugés et la désinformation, c'est défendre notre économie locale, nos emplois, et permettre à tous l'accès à une alimentation de proximité saine et de qualité. »**

Le Conseil municipal, après avoir entendu la motion, et en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **APPROUVE** la motion de soutien à la filière pêche.

*Fait au Guilvinec, le 04/04/2025*

*Cet extrait de délibération sera affiché en mairie pendant un mois (application de l'art.2-III du décret n°2006-1657).*

*Transmis en contrôle de légalité et/ou affiché par le fait exécutoire.*

*Elle pourra également être consultée sur le site internet de la commune à l'adresse Web suivante : [www.leguilvinec.com](http://www.leguilvinec.com)*

AU REGISTRE SONT LES SIGNATURES  
POUR COPIE CERTIFIEE CONFORME  
LE MAIRE,

A blue circular stamp of the Municipality of Guilvinec is visible, with the text "MAYOR OF GUILVINEC" and "LE MAIRE" around the perimeter. A large, dark, handwritten signature is written over the stamp.